



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance DU 20 octobre 2016 -

Etaient présents :

Mme DUBOUILH, Mme DURRANS, M. FROHLICH, M. LAMPROPOULOS, M. LAPAIRE, Mme OLLIER, M. ORTEL, M. BALLESTA, M. LE BOURDONNEC, Mme MALTONE, Mme PORTES, Mme RACHMUHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. AMIEL, Mme GONFOND, Mme JOUIN, M. LALUQUE, M. PUISSET, Mme SALAS, M. WEST, Mme THIEBAULT.

Etaient représentés :

M. CORMERAIS, M. PUGET, M. BOUDET, M. CITRAIN, Mme CLAVEL, M. GIREAUD-LEMOINE, Mme GUEUDELIN, Mme MARTINEZ, Mme PINEAU.

Etaient invités : Mme MILAN, M. RICHARD, M. VALAT, Mme CAILLOT, M DANEDE.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H15.

I/ PROCES-VERBAUX DES 15 ET 29 SEPTEMBRE 2016

Procès-verbal du 15 septembre 2016

Résultat du vote :

Votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	33

Procès-verbal du 29 septembre 2016

Mme Durrans demande la suppression en page 6 des dates mentionnées pour les cordées de la réussite à Agen.

Résultat du vote :

Votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	33

➔ **La CFVU valide les procès-verbaux des 15 et 29 septembre 2016.**

II/ INFORMATION SUR L'ADMISSION EN MASTER

M. Ballesta informe la commission qu'un accord a été trouvé le 4 octobre entre le gouvernement, la CPU (Conférence des Présidents d'Universités) et la représentation syndicale pour mettre en œuvre une nouvelle réglementation à la rentrée 2017. Ce texte de compromis vise à concilier 2 principes :

- la possibilité pour les établissements de fixer des capacités d'accueil en M1 et subordonner l'admission des étudiants au succès à un concours ou à l'examen du dossier.
- un droit à la poursuite d'études en master pour les étudiants titulaires d'une licence dans le domaine.

Un étudiant de licence refusé dans le M1 de son choix peut se voir adresser par le recteur au moins trois propositions d'admission dans un autre M1. Le recteur de région académique s'assure que l'une au moins des propositions d'inscription concerne en priorité l'établissement dans lequel l'étudiant a obtenu sa licence lorsque l'offre de formation le permet et à défaut un établissement de la région académique dans laquelle l'étudiant a obtenu sa licence.

L'État assurera le développement d'un site ("Choisir mon master") donnant une présentation homogène de chaque filière conduisant au diplôme national de Master.

La CFVU devra donc se prononcer avant janvier 2017 sur les capacités d'accueil ainsi que sur les modalités d'admission en M1.

Concernant les effectifs de rentrée, M. Ballesta confirme les chiffres précédemment données, à savoir une baisse des effectifs en L1 et une augmentation en M1. En outre, il indique que 88 demandes d'annulations d'inscriptions ont été enregistrées. La plupart concernent les L1 et L2 d'histoire à cause de la fermeture du service FAD, les autres concernent les L1 d'anglais, LEA et SDL.

III/ MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (MCC) 2016/2017

M. Ballesta regrette la défaillance dans le circuit de remontée des MCC. Il insiste sur la nécessité d'informer le plus rapidement possible les étudiants de leurs modalités d'examens et de lancer la préparation des examens de janvier 2017.

M. Valat revient sur la décision prise au printemps 2016 de revenir sur le principe de session unique en master dans la nouvelle offre de formation. Il rappelle que l'UBM présente les meilleurs taux de réussite en deux ans en France pour les masters, d'après les calculs effectués par le Ministère. Il estime que ces MCC, comprenant pour partie des évaluations en session unique et d'autres en double sessions, vont considérablement complexifier le travail des équipes administratives des composantes et surtout engendrer un surcroît de travail important. Il pense d'ailleurs que ces nouvelles dispositions n'auront aucun effet positif sur les taux de réussite en master.

M. Arcelin confirme la succession de jury à convoquer entre le mois de mai et fin septembre.

M. Ballesta indique qu'un état des lieux sera réalisé en fin d'année et si cela est nécessaire, des réajustements seront proposés.

Mme Jouin et M. Lалуque déplorent que les tableaux de MCC aient été déposés sur le bureau virtuel aussi tardivement ce qui n'a pas permis aux élus de les étudier sérieusement et donc de proposer des modifications. Ils constatent que l'évaluation de plusieurs Unités d'enseignement (UE) mutualisées reste sans réponse. Le flou persistant va engendrer des difficultés dans l'organisation du travail des étudiants. Elle ajoute que la validation des MCC à l'UFR Langues et civilisations s'est également déroulée

dans de mauvaises conditions. Elle estime qu'il faut proposer des avancées démocratiques dans le traitement de ce dossier afin que les élus puissent véritablement participer à la réflexion.

M. Richard répond qu'il a conscience du retard pris et de ses conséquences. Ce retard est inhérent aux difficultés rencontrées pour l'élaboration des maquettes de formation. Il fait état des problèmes de l'UFR depuis le mois de mai et en particulier du déficit de pilotage administratif. Il ajoute que les statuts de l'UFR Langues et civilisations sont en cours de modification et qu'en fonction de l'ordre du jour, les élus étudiants pourront participer aux assemblées générales de départements.

Mme Jouin considère que les MCC doivent être préparées avant validation dans la commission pédagogique de l'UFR comme cela se fait en Humanités.

M. Ballesta indique que l'UFR a reçu depuis la rentrée le renfort de 2 responsables administratifs et de l'appui de la direction de la scolarité.

Mme Portes fait état de MCC manquantes et cite le cas de la bi-licence anglais-allemand.

M. Valat confirme qu'il manque encore quelques maquettes de MCC car les interlocuteurs sollicités ne sont pas d'accord sur certaines modalités d'évaluations. Finalement, les dernières MCC sont bloquées en raison de l'absence d'autorité décisionnaire dans la composante. En ce qui concerne la bi-licence, il apparaît que cette maquette n'existe pas ou que personne ne sache où elle est. Dès lors, aucun contrôle n'a pu être effectué.

M. Richard ajoute que les MCC de la bi-licence seront votées avec l'adoption des MCC des licences d'anglais et d'allemand, formations dont elle découle.

M. Fröhlich partage la perplexité des étudiants et considère démocratiquement difficile de statuer dans de telles conditions. Il indique qu'il manque également les MCC des MEEF.

M. Arcelin répond que nous n'avons pas la main sur la validation des évaluations en MEEF. Celles-ci ont été validées en septembre par le conseil d'école de l'ESPE.

M. Laluque demande si les MCC encore en suspens seront présentées à la CFVU.

M. Ballesta répond qu'un état correctif sera proposé le 17/11 et propose de passer au vote.

Liste des MCC présentées :

Mention	Diplôme	Parcours type	Diplômes	VDI	VET
Arts	Licence	Arts plastiques	LAA16	LAA16/216	LAA1
Arts	Licence	Design	LAG16	LAG16/216	LAG1
Arts du spectacle	Licence	Théâtre	LAT16	LAT16/216	LAT1
Arts du spectacle	Licence	Cinéma et audiovisuel	LAC16	LAC16/216	LAC1
Histoire	Licence	<i>Histoire</i>	LBH16	LBH16/216	LBH1
Histoire	Licence	<i>Histoire, langue, culture</i>	LBL16	LBL16/316	LBL3
Histoire de l'art et archéologie	Licence	Histoire de l'art	LCH16	LCH16/216	LCH1
Culture humaniste et scientifique (expérimentale)	Licence	Culture humaniste et scientifique	LDH16	LDH16/216	LDH1
Humanités	Licence	Cultures modernes et contemporaines (L3)	LDS16	LDS16/316	LDS3
Lettres	Licence	<i>Lettres</i>	LDL16	LDL16/216	LDL1
Lettres	Licence	<i>Enseignement, recherche</i>	LDR16	LDR16/316	LDR3
Lettres	Licence	<i>Métiers de l'écrit et intermédialité</i>	LDM16	LDM16/316	LDM3
Lettres	Licence	Lettres classiques	LDC16	LDC16/216	LDC1
Philosophie	Licence	Anglais-philosophie	LEA16	LEA16/216	LEA1
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Licence	Allemand	LKD16	LKD16/216	LKD1
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Licence	Arabe	LLB16	LLB16/216	LLB1
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Licence	Chinois	LLR16	LLR16/216	LLR1
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Licence	<i>Espagnol</i>	LJP16	LJP16/216	LJP1
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Licence	Portugais-Espagnol	LJ316	LJ316/316	LJ3
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Licence	Information communication - allemand	LKC16	LKC16/216	LKC1
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Licence	Information communication - espagnol	LJC16	LJC16/216	LJC1
Langues Etrangères Appliquées	Licence	Anglais-arabe	LMB16	LMB16/216	LMB1
Langues Etrangères Appliquées	Licence	Anglais-chinois	LMR16	LMR16/216	LMR1
Langues Etrangères Appliquées	Licence	Anglais-espagnol	LME16	LME16/216	LME1
Langues Etrangères Appliquées	Licence	Anglais-portugais	LMJ16	LMJ16/216	LMJ1
Information-communication	Licence	Allemand-information communication	LSD16	LSD16/216	LSD1
Information-communication	Licence	Espagnol-information communication	LSE16	LSE16/216	LSE1
Musicologie	Master	Musique et culture	MAM16	MAM16/116	MAM1
Etudes sur le genre	Master	Médiations, cultures langues	MAL16	MAL16/116	MAL1
MEEF	Master	Musique	MFM16	MFM16/116	MFM1
Lettres et humanités	Master	Recherche en études littéraires	MDR16	MDR16/116	MDR1
Direction des projets ou établissements culturels	Master	Ingénierie de projets culturels et interculturels	MDF16	MDF16/116	MDF1
Histoire de l'art	Master	<i>Histoire de l'art</i>	MCI16	MCI16/116	MCI1
Histoire de l'art	Master	<i>Art antique</i>	MCI16	MCI16/216	MCI2
Histoire de l'art	Master	<i>Art médiéval</i>	MCI16	MCI16/216	MCI2
Histoire de l'art	Master	<i>Art moderne</i>	MCK16	MCK16/216	MCK2
Histoire de l'art	Master	<i>Art contemporain</i>	MCL16	MCL16/216	MCL2
Patrimoine et musées	Master	<i>Médiation de l'architecture et du patrimoine</i>	MCS16	MCS16/216	MCS2
Philosophie	Master	Recherches philosophiques sur la nature, l'homme et la société	MEA16	MEA16/116	MEA1
Philosophie	Master	Soin, éthique et santé	MES16	MES16/216	MES2
Français langue étrangère	Master	<i>Français langue étrangère</i>	MNL16	MNL16/116	MNN1
Français langue étrangère	Master	<i>Environnements numériques et formations hybrides</i>	MNL16	MNL16/216	MNL2
Français langue étrangère	Master	<i>Coordination pédagogique et diversification des publics</i>	MNP16	MNP16/216	MNP2
Langues étrangères appliquées	Master	Management d'événements nationaux et internationaux	MMM16	MMM16/116	MMM1
Langues étrangères appliquées	Master	Management de projets transfrontaliers	MMP16	MMP16/116	MMP1
Langues étrangères appliquées	Master	Économie du vin, œnotourisme, interculturalité	MMV16	MMV16/116	MMV1
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Master	Etudes germaniques-identités, médiations, multiculturalité	MKD16	MKD16/116	MKD1
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Master	Etudes anglophones	MIA16	MIA16/116	MIA1
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Master	Etudes chinoises	MLR16	MLR16/116	MLR1
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Master	Etudes hispaniques et hispano-américaines	MJE16	MJE16/116	MJE1
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Master	Etudes japonaises	MLH16	MLH16/116	MLH1
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Master	<i>Etudes slaves</i>	MKK16	MKK16/116	MKK1
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Master	<i>Etudes slaves et interculturalité</i>	MKI16	MKI16/116	MKI1
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Master	Etudes basques	MJI16	MJI16/116	MJI1
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Master	Les Andalus : domaines historiques arabophones et ibériques	MJA16	MJA16/116	MJA1
Management et commerce international	Master	Commerce international et pays émergents	MMI16	MMI16/116	MMI1
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Master	Traduction pour l'édition	MIT16	MIT16/216	MIT2

Résultat du vote :

Votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	18
Abstention :	15

➤ La CFVU valide la 3^{ème} vague (licence, LP et master) de MCC 2016/2017.

Les MCC encore en suspens seront présentées pour information à la CFVU du 17/11/2016.

Liste des MCC encore en suspens en raison du contrôle des mutualisations.

Mention	Diplôme	Parcours type	Diplômes	VDI	VET
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Licence	Anglais	LIA16	LIA16/216	LIA1
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Licence	Portugais	LJT16	LJT16/216	LJT2
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Licence	Japonais	LLH16	LLH16/316	LLH1
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Licence	Russe	LKK16	LKK16/216	LKK1
Langues Etrangères Appliquées	Licence	Anglais-italien	LMF16	LMF16/216	LMF1
Langues Etrangères Appliquées	Licence	Anglais-japonais	LMH16	LMH16/216	LMH1
Langues Etrangères Appliquées	Licence	Anglais-russe	LMK16	LMK16/216	LMK1
Lettres, langues	Licence	Lettres BABEL : langues et cultures du monde	LJO16	LJO16/216	LJO1
Sciences du langage	Licence	Sciences du langage	LNS16	LNS16/216	LNS1

IV/ PROJET D'EXPERIMENTATION LOCALE DU PROJET NATIONAL DE CONNAISSANCE DES COÛTS

M. Danède présente le projet. Celui-ci a débuté fin 2013 avec notamment la constitution d'un comité de pilotage national.

17 établissements expérimentateurs : 12 universités et 5 écoles d'ingénieurs

Evolution envisagée : déploiement progressif à partir de 2017 pour anticiper et préparer un dialogue contractuel avec le ministère.

Les objectifs MENESR :

- Renforcer la confiance dans l'autonomie des établissements,
- Apporter un éclairage à l'allocation des moyens des établissements,
- Rassurer sur la bonne utilisation des deniers publics.

L'intérêt pour UBM :

- pouvoir se comparer,
- Rompre avec une culture Low-cost,
- aider à la prise de décision stratégique : trouver des marges de négociations et modalités de tarification améliorées (Diplômes Universitaires, préparation à l'agrégation,...)
- préparer la mise en place d'une comptabilité analytique ; obligation réglementaire.

Quelle place doit-on donner au pilotage par les coûts car le coût n'est pas une donnée objective mais un simple indicateur. Un pilotage par les coûts nécessite une stratégie : l'usage des données de coûts doit varier dans le temps et dans l'espace.

L'élaboration d'un pilotage stratégique par les coûts et les performances => une réflexion à mener au moins en 3 temps.

- Faire émerger ce qui fait valeur (attractivité) :
 - Toute formation contribue à couvrir une quote-part de charges indirectes,

- Ne pas raisonner sur une formation, encore moins sur une UE, mais sur des blocs de formation pour avoir des objectifs modulés de contribution (une formation coûteuse compensée par d'autres).
- Déterminer un positionnement stratégique :
 - Stratégie de domination,
 - Stratégie de différenciation,
 - Stratégie de spécialisation,
 - Un mix.
- Conduire une analyse des facteurs déterminants des coûts :
 - Facteurs structurels externes
 - Normes réglementaires : nombre d'heures par formation,
 - Pression démographique,
 - Nouvelles modalités d'enseignement (concurrence du à distance),
 - Facteurs d'exécution internes
 - Notre organisation, choix (seuils de dédoublement, la répartition interne des moyens financiers, part d'enseignants et non enseignants, le référentiel horaire enseignant...).

Méthodologie de connaissance des coûts complets (coûts directs + indirects):

Quelles sont les activités de l'enseignement supérieur pour lesquelles on souhaite connaître les coûts ?

- Formation : formations accréditées et hors champ accréditation
 - Recherche : formation doctorale, activités de recherche, création et exploitation de plateformes scientifiques et technologiques,
 - Support : gouvernance, pilotage, patrimoine immobilier, système d'information et numérique,
 - Soutien : documentation, appui à la formation et à la recherche, vie étudiante
- } Coûts indirects

Nécessité d'un référentiel commun pour l'étude des coûts :

Référentiel disciplinaire commun formation /recherche, issu de la nomenclature européenne, compatible avec l'accréditation.

Il comprend 4 grands domaines de formations :

- sciences du vivant;
- sciences de la matière, de la terre et de l'univers;
- mathématiques, sciences et technologies de l'information et de la communication, ingénierie et systèmes;
- sciences humaines et sociales (UBM).

Ces domaines sont eux-mêmes subdivisés en sous domaines (ex pour SHS : Normes, institutions; Sociétés dans l'espace et dans le temps; ...) et niveaux de formations (DUT, licence, licence pro, master,...) sur lesquels coûts et revenus doivent être déterminés.

Examen des coûts des activités à UBM sur 2013/2014 :

Coûts directs

- Plus de 61 % des coûts sont issus des activités principales de formation (33%) et de recherche (28 %) ; soit 51 349 028 €,
- Les coûts de formations accréditées représentent l'essentiel avec 30% des coûts totaux (les formations non accréditées (3%)) ;

Coûts indirects

- un peu moins de 38 % de nos coûts sont provoqués par nos activités de soutien et de support ; 14% pour le soutien et 24% pour le support ; soit 32 193 490 €,
- on constate une excroissance des charges indirectes dans les établissements. Un étudiant dès qu'il s'inscrit dans l'établissement génère une charge indirecte d'environ 1350€. Faut-il inscrire automatiquement cette charge lorsqu'on accrédite une formation de type Diplôme Universitaire (DU), la supporter totalement ou partiellement ?

Focus sur l'activité de formation et traçabilité des coûts :

- Les ressources nécessaires à la couverture des besoins de formation sont subventionnées à 88% par l'état, 12% de ressources propres (dont droits d'inscriptions (± 2 millions), ressources formation continue (854 000), formation en apprentissage (111 000), Taxe d'Apprentissage (239 000), fonds privés, fonds publics (100 000),
- L'essentiel des coûts directs de formation (96%) sont constitués par le coût des personnels enseignants : 26 578 582 €.

A coût complet, la part de la formation représente 58% (48 250 242 €) du coût total et la recherche 42% (35 292 276 €).

M. Fröhlich demande quelle méthode a été employée pour calculer les coûts enseignants dans la formation.

M. Danède répond que dans la méthodologie, on n'a pas utilisé des coûts réels mais des coûts moyens pondérés par un volume d'heures complémentaires par grandes familles de corps des personnels enseignants : PU, MCF, PRAG et assimilés, contractuels. On obtient un résultat proche de celui du compte financier. Il précise que pour les enseignants chercheurs, 50% du coût est retiré, les 50% restants étant affectés à la recherche. Pour les PRAG et PRCE, on affecte 100% du coût à la formation.

Calcul de coût complet à l'étudiant par type de formation :



Coûts Formation(s)

	Formation	Coût total	Nombre étudiants (IA)	Coût complet à l'étudiant
Formations Accréditées	DUT	5 074 593 €	784	6 473 €
	Licence (s)	26 036 970 €	8 641	3 013 €
	Licence(s) Pro	1 297 750 €	254	5 109 €
	Master(s) <small>(dont master 330000 publics)</small>	8 464 840 €	2 241	3 777 € <small>(3 767 € sans frais de scolarité publics)</small>
	Master(s) Meef	2 096 955 €	487	4 306 €
	DAEU	390 953 €	328	1 192 €
	Autres Diplômes	486 253 €	411	1 183 €
	Sous-Total 1	43 848 313 €	13 146	3 335 €
Formations Non Accréditées	D.U.	1 817 822 €	561	3 240 €
	Autres Formations	2 505 199 €	1 055	2 375 €
	C2I	78 908 €	85	928 €
	Sous-Total 2	4 401 929 €	1 701	2 588 €
	ETB- Ttes Formations	48 250 242 €	14 847	3 250 €

- Coût moyen étudiant de l'établissement : 3 250 €,
- A partir d'une étude à coûts complets, on constate que nos formations non accréditées ne sont pas auto financées.

M. Lapaire intervient sur le coût moyen d'un étudiant dans l'OCDE qui sur 4 années d'études coûte en moyenne 55000 € à l'état. Selon lui, le coût annuel est plus proche des 10 à 15000€ et donc plus élevé que les 3250 présentés ici.

M. Danède répond que le périmètre de travail est celui du coût pour l'UBM. Pour la DGESIP, la dépense moyenne par étudiant est évaluée à 11540€. Elle intègre notamment les différentes aides sociales.

M. Hauquin demande s'il ne faut pas également se positionner sur le champ de la formation professionnelle qui constitue une source de financement importante. Avec des interlocuteurs qui ne sont plus des individus mais des entreprises ou des collectivités, le coût de la formation pourra être ramené au plus près du coût complet. Il pense que l'offre de formation CLES/CLUB pourrait être proposée dans le cadre de la formation professionnelle afin de rayonner au-delà de la population estudiantine et du site bordelais. Il suffit d'inscrire ces formations aux listes de formations professionnelles.

M. Ballesta indique qu'une réflexion en ce sens émerge pour divers DU mais peut-être sur des temporalités différentes pour répondre à des besoins spécifiques de la formation professionnelle.

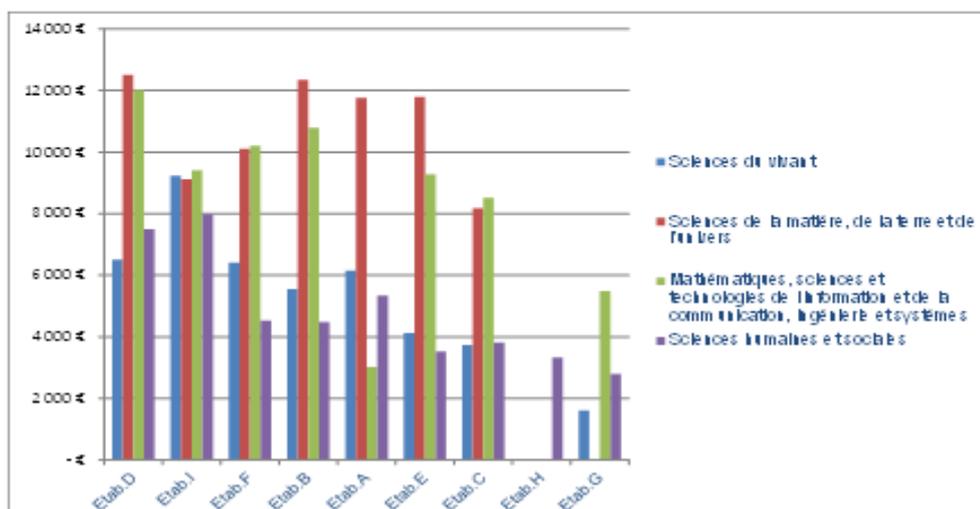
M. Ortel indique que nos tarifs sont bien inférieurs à ceux proposés par d'autres universités. Il identifie cependant une forme de cercle vicieux, à savoir que moins on a d'enseignants plus il est difficile de les mobiliser sur de nouvelles formations. Or à l'UBM la plupart des enseignants sont saturés de cours et cite l'exemple de la remédiation en orthographe pour laquelle il est difficile de trouver des enseignants susceptibles d'assurer cette formation.

Comparaison du coût de formation par étudiant en fonction du domaine disciplinaire :



Focus sur le coût formation par domaine disciplinaire

Les coûts formation par étudiant des établissements varient uniformément selon les domaines disciplinaires



- Parmi les établissements expérimentateurs, l'UBM se situe parmi les établissements ayant un coût moyen étudiant faible (2500 à 3000 euros pour les plus faibles ; 8000 à 10000 euros pour les plus élevés). *Nb : les coûts formation par étudiant varient selon la typologie d'établissements et les domaines disciplinaires.*

M. Ballesta commente la place des SHS dans l'ensemble du paysage universitaire français selon les domaines disciplinaires. Il évoque l'idée d'initier un réseau des universités SHS afin de peser sur la dotation de nos formations. Le coût des universités de SHS (Etablissement classés en H dans la diapo) est très largement inférieur par rapport aux universités qui ne portent pas de SHS et lorsque les SHS sont adossées à d'autres domaines disciplinaires alors leur coût augmente.

M. Danède conclue son exposé par la nécessité de définir nos objectifs et de produire rapidement des données dans le cadre de la nouvelle offre de formation. Il rappelle l'incitation du MENESR sur la couverture des charges directes; autrement dit, lorsque l'on crée un diplôme, s'assurer que la charge d'enseignement est a minima couverte par les recettes.

Il insiste sur la nécessité en formation continue de tarifer à coûts complets afin d'assurer l'autofinancement des formations. On constate en effet qu'une partie des subventions pour charge de service public qui sont normalement réservées aux formations accréditées servent partiellement à financer nos formations non accréditées qui relèvent du secteur concurrentiel. Pour ce qui est de la certification et de certains DU, on dispose d'une certaine marge de manœuvre.

Mme Caillot ajoute que le MENESR nous a alerté sur les formations non accréditées qui pèsent très lourd sur nos charges d'enseignement.

M. Ballesta confirme que le développement des formations non accréditées ne doit pas altérer la qualité de l'offre de formation initiale. Toutefois, le développement de ces formations et en particulier celles du Centre de Langues Bordeaux Montaigne (CLBM), participe de notre attractivité et de notre positionnement dans le paysage académique. La connaissance des coûts doit donc nous permettre de faire des choix politiques raisonnés.

M. Lapaire remercie M. Danède pour cette présentation. Il estime que ces données doivent faire l'objet d'une communication élargie auprès de la communauté enseignante.

V/ MODELE DE REPARTITION DE L'ALLOCATION DE FONCTIONNEMENT DES UFR POUR LE BUDGET 2017

Mme Caillot indique qu'en application de la loi ESR, le Conseil d'Administration (CA) vote (intervenu le 30/09/2016) l'enveloppe financière allouée au fonctionnement des 3 UFR et la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique vote la répartition de cette enveloppe entre les composantes.

Pour 2017, l'objectif est de renforcer le rôle de pilotage budgétaire des UFR en rénovant le modèle d'allocation des UFR : socle budgétaire de 245000 € (238662 € en 2016) à répartir selon les critères définis (Cf. infra). Celui-ci est abondé par l'ensemble des ressources propres (la taxe d'apprentissage, la formation continue et les prestations de service) de manière anticipée.

Afin de ne pas trop modifier les équilibres en place, l'établissement a fait le choix de réajuster le modèle théorique par un arbitrage politique en tenant compte des spécificités internes à chaque composante.

Modèle d'allocation

Critères :

- Nombre d'étudiants : effectifs licence et master, avec coefficient (*4) pour les inscrits en formation professionnelle (représente environ 70% de l'allocation),
- Volume des heures complémentaires assurées par des intervenants extérieurs (n-1) (30% de l'allocation),
- Ajout des dépenses spécifiques sous forme forfaitaire : antennes d'Agen et Bayonne.

Recettes propres

- Délégation de 100% de la taxe d'apprentissage pour chaque UFR (n-1) ;
- Délégation de 80% des prestations de services (Langues) sans déduire à la source la masse salariale des personnels administratifs ;
- Valorisation à hauteur de 20% des recettes de formation continue pour chaque UFR (actuellement 10% pour les formations générales et 50% pour les pros).

Résultats du modèle

	TOTAL	crédits ouverts 2016	variation (montant)	variation (%)
UFR Humanités	121 957 €	111 252 €	10 705 €	10%
UFR Langues et civilisations	162 713 €	162 851 €	-138 €	0%
UFR STC	87 315 €	129 048 €	-41 733 €	-32%
TOTAL	371 985 €	403 151 €	-31 166 €	-8%

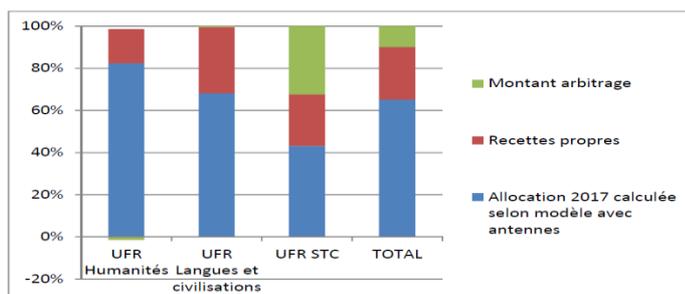
La somme du modèle et des ressources propres conduit à une dotation globale de 371 985 euros alors que les crédits ouverts en 2016 s'élevaient à 403 151 euros.

Le CA ayant voté un montant de l'enveloppe à hauteur de 412 815 euros, la répartition de la différence est réalisée par arbitrage en tenant compte notamment des crédits ouverts en 2016.

Arbitrage de l'équipe politique

	modèle 2017	montants affectés	crédits ouverts 2016	écart / 2016
UFR Humanités	121 957	120 226	111 252	8 974 €
UFR Langues et civilisations	162 713	163 391	162 851	540 €
UFR STC	87 315	129 198	129 048	150 €
TOTAL	371985	412815	403151	9 664 €

Répartition de l'allocation des UFR



Mme Jouin et M. Lалуque s'interrogent sur le résultat du modèle au regard l'important déséquilibre constaté pour l'UFR STC qui suppose un réajustement important en sa faveur.

M. Lалуque demande si la compensation pour l'UFR STC sera reconduite sur le budget 2018.

Mme Caillot répond que le modèle fonctionne équitablement pour 2 composantes sur les 3. Les difficultés d'application du modèle pour l'UFR STC tiennent à ses spécificités, à savoir des effectifs étudiants inférieurs, à des formations professionnelles (plus coûteuses) plus nombreuses, à un assèchement d'une grande partie de ses ressources propres (C2i) et un taux d'exécution des dépenses historiquement plus élevé que dans les 2 autres UFR, critère qui ne joue plus dans le modèle proposé contrairement au précédent modèle.

Mme Rachmuhl souhaiterait que l'UFR Langues et civilisations bénéficie d'un niveau de dotation aussi satisfaisant et estime que le critère d'une bonne exécution des dépenses par étudiant semble trop favorable à l'UFR STC.

M. Arcelin lui répond que ce n'est pas du luxe. Comme cela a été indiqué, l'UFR STC porte beaucoup de formations professionnelles qui sont plus coûteuses car elles comprennent notamment beaucoup de déplacement sur le terrain. Avec un budget à 87000€, il faudra envisager de fermer une partie des formations. Il se satisfait de l'arbitrage rendu mais s'inquiète pour les années futures des ressources propres que l'UFR pourra dégager : apprentissage, formation continue ?

M. Lалуque s'interroge sur le passage à 20% de la valorisation des recettes de formation continue qui n'est pas profitable aux UFR et en particulier à STC.

M. Ballesta indique que cette évolution profite à l'UFR Humanités.

Mme Caillot répond que plusieurs simulations ont été faites avec le CFA et la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV). Il a été envisagé un intéressement des composantes aux bénéfices dégagés par les formations ouvertes à l'apprentissage et à la FTLV. Cependant, après examen des charges indirectes des formations concernées, on s'est aperçu qu'elles n'étaient pas couvertes. Cela conduisait à reprendre de l'argent aux UFR pour les financer, ce qui n'est pas cohérent. On est donc parvenu à ce compromis de 20% des recettes acceptable pour les directions d'UFR et pour la soutenabilité de l'offre de formation de l'établissement. En revanche, aujourd'hui 100% des recettes de la taxe d'apprentissage sont reversées aux composantes.

M. Le Bourdonnec estime cette disposition "honnête" vis-à-vis des donateurs qui donnent en faveur de telle ou telle formation.

Mme Rahou ne retrouve pas le positionnement du DAEU dans les allocations.

Mme Caillot précise que le DAEU est désormais rattaché à la FTLV.

M. Fröhlich s'interroge sur la pertinence du modèle si l'on doit opérer de telles corrections. Il partage les interrogations relatives à l'exécution des dépenses. L'habitude de bien dépenser ne peut être un critère. La question est celle des besoins et des moyens qui doivent être apportés pour les satisfaire.

M. Lapaire pense que la répartition des allocations proposée est le résultat de négociations avec les composantes via la conférence des directeurs d'UFR. Le modèle témoigne de la volonté de s'orienter vers une autre répartition et l'arbitrage permet d'éviter une désorganisation brutale des UFR.

Il estime qu'il faudra améliorer ou dépasser le modèle et cela a été exprimé clairement dans l'exposé. Il ajoute que l'appréciation est très différente selon que l'on considère les choses du point de vue de son département où que l'on est en responsabilité de l'établissement. Dans ce cas, il convient d'avoir une vision d'établissement et cet arbitrage ne lui semble pas absurde à partir du moment où il y a l'engagement de chacun de faire un effort dans l'avenir. Dans cet état d'esprit, il est d'accord pour adopter cette délibération dont l'objectif ne doit pas être de perpétuer les décalages évoqués.

Mme Caillot partage les réserves sur le modèle. Toutefois lors de la réflexion sur la répartition de l'allocation, il a été imaginé que celle-ci soit issue d'un dialogue de gestion en fonction des projets présentés par les UFR. Force est de constater que l'essentiel des dépenses est réalisé entre les mois de septembre et décembre. Il paraissait finalement compliqué de fonder la répartition sur des besoins exprimés par les composantes qui ne sont mis en œuvre qu'à compter du mois de septembre, sachant que le dialogue de gestion a lieu en mai-juin de l'année précédente.

On a donc préféré retenir des critères simples et objectifs qui constituent la base d'un dialogue avec les composantes. Elle souligne que le modèle fonctionne bien pour 2 des 3 composantes.

M. Ballesta insiste sur la politique d'incitation des composantes à développer leurs ressources propres. Le modèle de répartition ne doit aboutir dans l'immédiat à un déséquilibre du fonctionnement actuel des UFR.

Mme Caillot indique qu'elle présentera des éléments d'information en mars après la validation du compte financier sur la façon dont les UFR exécutent leur budget.

M. Ortel demande si les modulations de service sont incluses dans l'allocation des UFR.

Mme Caillot répond par la négative.

M. Ortel s'enquiert des allocations prévues pour les apprentis professeurs.

M. Ballesta répond que le rectorat de Bordeaux a déclaré ne pas avoir l'intention d'accompagner financièrement les établissements. Néanmoins, il a obtenu des informations dans le cadre des réunions du réseau VP CFVU et par exemple, en Bretagne, le recteur verse en moyenne 3500€ par apprenti au CFA. Fort de cette information, il va reprendre l'offensive sur ce dossier.

M. Ortel évoque la gestion du budget des UFR dans lequel on doit introduire plus de fongibilités entre les enveloppes affectées à chaque département pour permettre une meilleure exécution budgétaire.

Résultat du vote :

Votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	33

➔ La CFVU adopte le modèle de répartition de l'allocation de fonctionnement des UFR pour le budget 2017

VI/ CONVENTION DE FORMATION DAEU: UBM/TALIS-ITINERAIRE EMPLOI°

M. Ballesta indique que le partenaire, Talis Itinéraire Emploi / TIE, propose aux salariés et aux demandeurs d'emploi des parcours de formation personnalisés et adaptés au marché local du travail. Dans le cadre de la convention, un programme de formation au DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires) sur la plateforme E-campus sera ouvert à 15 stagiaires de Talis du 26/09/2016 au 30/07/2017.

M. Lалуque souhaiterait plus de précisions sur les modalités de résiliation de la convention. En effet, quel est le devenir des stagiaires si la résiliation intervient en cours de formation. Il souhaiterait savoir également qui au niveau de l'établissement prend la décision de résilier la convention.

M. Ballesta répond que la question est légitime et Mme Carribon fera lors de la CFVU du 17/11 un point d'information sur l'article 5 relatif aux modalités de résiliation.

Résultat du vote :

Votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	33

➡ **La CFVU valide la convention sur le DAEU entre l'Université Bordeaux Montaigne et TALIS-Itinéraire emploi.**

VII/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Portes questionne M. Ballesta concernant l'option édition de L3 (LDM6Y32), proposée par l'IUT métiers du livre à la licence de lettres, métiers de l'écrit et intermédialité et également mutualisée avec la licence lettres, langues parcours BABEL : langues et cultures du monde.

M. Ortel intervient en indiquant que cette mutualisation a été négociée entre le département de lettres et l'IUT et ne comprend pas qu'elle figure dans la maquette de la licence lettres, langues.

M. Lampropoulos répond qu'il n'y a pas d'inscrits sur cette option issus de la licence lettres, langues mais qu'il faudra trancher cette question pour l'avenir.

M. Fröhlich réaffirme ses regrets concernant la non ouverture en FAD des enseignements de la licence d'histoire et demande une réflexion pour permettre la réouverture de ce service à la rentrée 2017.

M. Lapaire fait état de la déception d'étudiants qui n'ont pas eu accès aux UE mineures ou options choisies lors de l'inscription pédagogique. Il estime que l'université doit veiller à donner meilleure satisfaction aux vœux des étudiants.

M. Ballesta s'engage à recevoir les étudiants qui se sont manifestés.

La séance est levée à 12H25.

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET